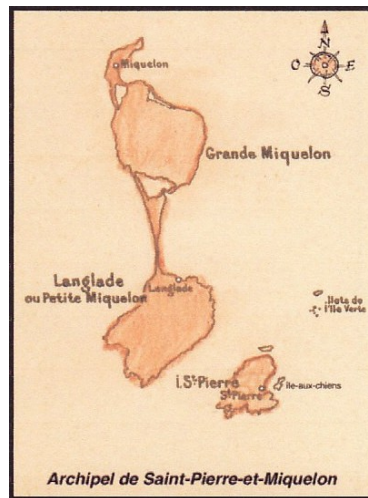
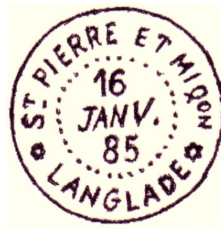


# SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## LE CACHET « LANGLADE » D'EMURE RARISSIME AU 19EME SIECLE



Le cachet de la petite commune de Langlade, mis en place à la fin des années 1870, est une mine d'or pour les collectionneurs.

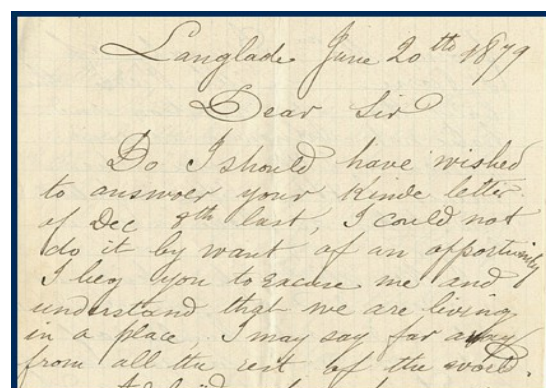


Une cinquantaine de personnes habitait la commune de Langlade à la fin du 19ème siècle. Ses habitants étaient fermiers ou gardiens de phare. Mais l'un d'entre eux faisait office de responsable du Service des Postes.

Par conséquent, envoyer du courrier n'était pas une pratique courante, et de nos jours, l'oblitération « Langlade » au 19ème siècle est rarissime.

Le seul pli connu est un courrier affranchi avec un 30c. Cérès des colonies générales. Il est adressé vers l'étranger. N'ayant pas le timbre à disposition, l'agent des Postes a apposé son cachet le 21 juin 1879 sur le recto de l'enveloppe puis le bureau de Saint-Pierre a ajouté l'affranchissement nécessaire une semaine plus tard (coll. Privée).

Cerise sur le gâteau, la lettre était encore présente dans l'enveloppe.



Les premiers timbres officiels de Saint-Pierre et Miquelon ont été réalisés en 1885 grâce à des surcharges.

A priori, « Langlade » n'aurait été approvisionné en 1885 que par quelques exemplaires du 5/4c. lilas-brun. Ce timbre est d'ailleurs peu courant de nos jours avec une oblitération normale, soit celle du bureau de Saint-Pierre. En revanche, si cette oblitération provient du bureau de Langlade, nous pouvons dire « Eurêka », car effectivement, ces 5/4c. lilas-brun deviennent ainsi des pièces exceptionnelles.

A ce jour, quatre exemplaires ont été découverts avec ce cachet daté du 13 avril 1885 (coll. Tillard). On peut supposer qu'ils proviennent du même courrier.

Un pli expédié vers la France ou l'étranger demandait, en 1885, un affranchissement à 25c. Si c'est le cas, un cinquième exemplaire pourrait se trouver isolé -comme cette localité à cette époque- dans une collection.



**On peut se rendre compte que les quatre timbres, décentrés du même côté, provenaient du même feuillet.**

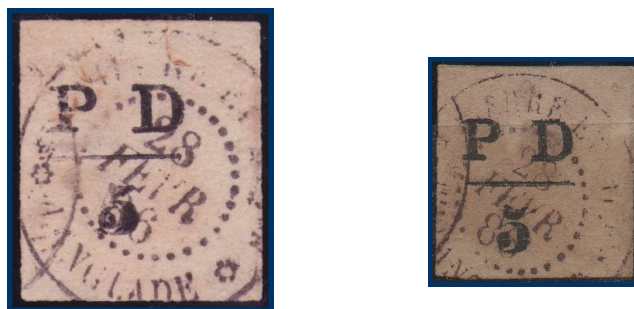
Quelques mois plus tard, en février 1886, un manque de timbres dans la colonie donne naissance à des vignettes surchargées « P D » à l'encre noire (P D = Payé à destination). Ces vignettes ont été utilisées un peu plus de deux semaines seulement. Elles n'étaient pas vendues au public, mais collées sur le courrier par l'agent des Postes, puis oblitérées.

La commune de Langlade a reçu quelques vignettes, et de nos jours, deux ont été repérées dont une avec une lisibilité parfaite (1er : coll. Tillard - 2ème : coll. Privée).

Ici, le « PD/5 » soit 5c. affranchissait un envoi local.

On constate que la même date d'oblitération est apposée dans le même sens. Il est fort probable que ce soit deux courriers envoyés en même temps.

Deux pièces exceptionnelles.



**Il n'y a pas d'autres pièces connues à ce jour, au 19ème siècle, revêtues de ce cachet.**

Conclusion :

De nos jours, le cachet « Langlade » n'existe plus. La recette postale, toutefois centenaire, a été supprimée dans les années 1980.

**Jean-Jacques TILLARD**  
Expert pour la philatélie de SPM.